

Entre d'une part :

Bateau Ecole de Rhuys
 Le net/ chemin du marais
 56730 St Gildas de Rhuys
 07 67 31 76 83
 RCS : 522 487 800 00024
 Agrément : 056066

Formateur : Alan Ackermann autorisation d'enseigner n°23891 (côtier, hauturier, fluvial) et Yannick Contrault. autorisation n° 23828 (côtier)

Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques du :

Permis mer option côtière

Extension hauturière

Permis option eaux intérieures

Certificat restreint de Radiophonie

En fonction de l'option l'objectif est d'amener le candidat à être autonome et sûr à l'issue de la formation pratique

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique et une formation pratique pour les permis côtier et fluvial. Ce volume de formation dépend du pack choisit est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007. Pour l'extension hauturière une formation en salle conforme au programme de l'examen est proposée. Pour le CRR une formation en ligne est proposée.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est complet, dans les meilleurs délais.

RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Durée : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de signature du présent contrat. Passés ces délais, le contrat sera résilié de plein droit.

Résiliation : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement. En

Et d'autre part le candidat :

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

Ville :

CP :

E mail :

Tel :

Eventuellement Représentant légal :

cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux tarifs ci-contre. Le contrat sera résilié après solde de tout compte. Dans le cas d'une facturation au forfait, la somme due sera calculée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

PROGRAMME et DEROULEMENT de la FORMATION

L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus et énumérés dans les étapes de formation du livret d'apprentissage. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de la progression de sa formation. Pour chaque objectif et chaque exercice, le déroulement sera le suivant :

- Présentation de l'exercice par le moniteur.
- Réalisation de l'exercice par le candidat et évaluation du moniteur.
- bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

L'établissement mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. Les cours seront conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les bateaux utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

OBLIGATIONS DES PARTIES

L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration. La formation pratique ne peut commencer qu'à



la remise par le candidat de son dossier d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base de OEDDIP. En cas d'échec aux examens l'établissement s'engage à représenter le candidat (sous réserve de timbre fiscal de 38€), dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. Le candidat est tenu de respecter les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours.

RÈGLEMENT DES SOMMES DUES :

Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi.

DÉSACCORD :

Dans le cas de désaccord, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS

Toute leçon ou cours doivent être décommandées par le candidat au moins 48H ouvrables à l'avance et sera reporté. L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des cours sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, ils donneront lieu à un report. Si un candidat décide de ne pas se présenter à une épreuve, il devra en avertir le centre de formation au minimum une semaine à l'avance.

Tarifs et détails des prestations : Hors timbres fiscaux

Permis côtier en salle (10H de cours et 5 heures sur l'eau dont 2h30 à la barre) **430€TTC**

Permis Côtier en ligne (e-learning +5 heures de cours en salle 4h sur l'eau dont 2H à la barre) **299€TTC**

Permis Hauturier : 16 Heures de cours en salle (4 personnes) **420€TTC**

Pack matériel : (rapporteur Breton, compas pointe sèche, livre de cours , cahier d'exercice et carte 9999) **99€TTC**

Pack côtier + eaux intérieures (10 heures de cours en salle + e-learning , 5H sur l'eau dont 2H30 à la barre) **540€TTC**

Certificat de Radiophonie Restreint (e Learning) **90€TTC**

Perfectionnement à la navigation (sur votre bateau) **60€ de l'heure TTC**

Nbre d'heure souhaitées :

Modalités de règlement

80 € d'acompte à l'inscription et

Solde au premier cours.

Fait en deux exemplaires à :

LE :

Pour l'établissement : « lu et approuvé »

Le candidat : « lu et approuvé »

Le représentant légal « lu et approuvé »

